

Scolarisation des jeunes élèves en situation de polyhandicap

Accord entre le Département de l'éducation, de la culture et des sports et la Fondation Les Perce-Neige

Le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), ainsi que MM. Vincent Martinez et Pierre-André Steiner, respectivement directeur et président du Conseil de fondation des Perce-Neige, ont œuvré ensemble pour aboutir à l'ouverture de classes supplémentaires devant permettre la scolarisation de huit jeunes élèves en situation de polyhandicap. La mise en place du nouveau dispositif devrait être effective lors de la prochaine rentrée scolaire.

En respect du Concordat HarmoS fixant le début de la scolarité à quatre ans ainsi qu'en reconnaissant les besoins particuliers des enfants concernés, une étude concernant le financement des coûts additionnels a débouché sur un accord permettant l'ouverture des structures pédagogiques nécessaires.

La mise en place du nouveau dispositif est idéalement fixée à prochaine rentrée scolaire ou peu après selon l'avancement des engagements du personnel requis.

Afin d'éviter à l'avenir toute incertitude quant à la reconnaissance et la scolarisation d'élèves en situation de tels handicaps, une planification des besoins sur trois ans sera confiée à la Fondation Les Perce-Neige, qui œuvrera en partenariat avec les milieux médicaux et professionnels concernés.

Adaptation nécessaire de l'offre de pédagogie spécialisée

Pour répondre aux besoins particuliers de ces élèves, la Fondation Les Perce-Neige se verra confier un mandat d'étude par le DECS afin d'envisager la création d'un centre de compétences unique doté de toutes les ressources ainsi que moyens nécessaires à la prise en charge requise hautement spécialisée. En même temps, le projet de mettre sur pied une unité d'accueil temporaire (UAT) sera envisagé dès lors que cette offre fait actuellement défaut.

Réponse à une attente exprimée

Le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du DECS, ainsi que MM. Vincent Martinez et Pierre-André Steiner, respectivement directeur et président du Conseil de fondation des Perce-Neige, qui ont œuvré ensemble sur ce projet, se réjouissent de l'accord trouvé. Ils relèvent que les décisions prises, ainsi que les projets envisagés, vont dans le sens des attentes légitimes exprimées tant par les parents d'enfants en situation de polyhandicap que les associations concernées ou les professionnels du terrain.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Vincent Martinez, directeur de la Fondation Les Perce-Neige, tél. 032 854 22 00.

Neuchâtel, le 29 mai 2012